



DCS 6 n°2026-25.03

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU 25 MARS 2026

Convocation

Date de la convocation : 12/03/2025

Date de l'affichage convocation : 12/03/2025

Nombres de membres afférents au comité syndical : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 6

Nombre d'absent avec pouvoir : 1 pouvoir

Nombre total votants : 7

Présent à NANTES (hôtel de Région) :

Alexandre THÉBAULT - Conseiller régional Région des Pays de la Loire - Élu titulaire Vice-Président de la Mission Val de Loire.

Présent·e·s en visio-conférence depuis leur ordinateur :

Région Centre-Val de la Loire :

M. François BONNEAU – Président Région Centre Val de Loire – Vice-Président de la Mission Val de Loire (en visio-conférence)

M. Jean-Patrick GILLE - Vice-Président Région Centre Val de Loire – Élu titulaire de la Mission Val de Loire (en visio-conférence).

M Olivier BÉATRIX - Conseiller régional Région Centre Val de Loire - Élu suppléant de la Mission Val de Loire (en visio- conférence)

Mme Betsabée HAAS - Conseillère régional Région Centre Val de Loire - Élu titulaire de la Mission Val de Loire (en visio- conférence)

Région des Pays de la Loire :

M. Éric TOURON - Conseiller régional Région des Pays de la Loire - Élu titulaire Mission Val de Loire.

Pouvoir : Mme Gaëlle LAHOREAU - Vice-Présidente Région Centre-Val de Loire – Élu titulaire Mission Val de Loire **donne pouvoir à Monsieur François BONNEAU**

Excusés :

M. Pierre-Alain ROIRON - Conseiller régional Région Centre-Val de Loire - élu titulaire du Comité Syndical de la Mission Val de Loire ; Guillaume GAROT - Conseiller Régional Région des Pays de la Loire - Élu titulaire du Comité Syndical de la Mission Val de Loire. Mme Christelle MORANÇAIS – Présidente Région des Pays de la Loire – Vice-Présidente du Comité Syndical de la Mission Val de Loire ; M. Guillaume GAROT- Conseiller régional Région des Pays de la Loire – Élu titulaire du Comité Syndical de la Mission Val de Loire.

**Objet : Décision relative au plan de financements des Escales 2026
autour de la fabrique des paysages agricoles**

Le Comité Syndical légalement convoqué le 12 mars 2026 et réuni le 25 mars 2026 sous la Présidence d'Alexandre THÉBAULT, après avoir pris connaissance du rapport du président,

Considérant qu'en 2026, le dispositif des Escales sera déployé sur les bords de Loire, en lien avec le thème de la fabrique des paysages agricoles comme fil conducteur de la programmation ;

Considérant que pour mener à bien ces escales, conformément aux orientations précédentes, la Mission Val de Loire va s'appuyer sur des acteurs du territoire déjà identifiés et présents ;

Considérant que la Mission Val de Loire va implanter un dispositif complet de médiation comprenant un espace d'atelier et d'échanges et une régie technique pendant plusieurs jours sur le territoire pour organiser, animer, partager et diffuser une culture commune du fleuve et du territoire ligérien ;

Considérant que les principaux objectifs de ces Escales sont de :

- Participer à l'animation du territoire, aux côtés des acteurs du patrimoine, du paysage, de l'environnement et des associations locales ;
- Orienter la programmation autour de la notion de paysages agricoles (évolution du paysage, produits et filières, rencontres...) ;
- Proposer une programmation riche à destination du jeune public, des habitants et des élus ;
- Partager et transmettre des connaissances sur le patrimoine, l'histoire, les sciences et l'environnement ;
- Mettre en réseau les acteurs du territoire des deux Régions et au-delà.

Considérant que le calendrier de l'opération d'un montant total de 40 000€ sera sur la période allant du 1^{er} avril au 31 décembre 2026.

Considérant que la Mission Val de Loire programmera 2 escales :

- Baule : juin 2026 ;
- Chalonnes-sur-Loire / Montjean : septembre 2026 ;

Après avoir pris connaissance du rapport préparatoire de séance, le Comité Syndical décide, à l'unanimité

- * D'APPROUVER le projet tel qu'il est présenté,
- * D'AUTORISER le Président à signer les conventions afférentes,
- * D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel comme suit :

Le plan de financement des escales 2026 autour de la Fabrique des paysages agricoles
:

Projet escales 2026 autour de la Fabrique des paysages agricoles »	Montant TTC
	40 000 €
Total des postes de dépenses	40 000 €

Synthèse des financements du projet	Montant TTC
Attribution subvention CPIER (80%)	32 000 €
Montant de l'autofinancement (20%)	8 000 €
Total	40 000 €

Résultat du vote :

Pour : 6+1

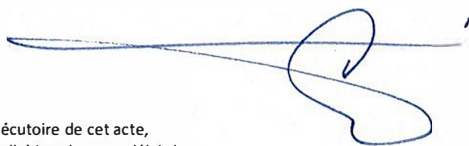
Contre : 0

Abstention : 0

Fait à NANTES, le 25 mars 2026

Alexandre THÉBAULT

Président de la Mission Val de Loire
Syndicat Mixte interrégional.



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que *La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr*